

**Objet** : avancement d'échelon

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,  
modifiée ;  
Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des  
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié;  
Vu le dossier de l'intéressé,

**ARRETE :**

**Article premier.-** Est constaté, comme suit, , tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, l'avancement à l'échelon supérieur de Monsieur Babacar GAKOU, matricule de solde n°688614C :

Corps	Hiérarchie	Ancienne situation		Nouvelle situation	
		Grade	Date d'effet	Grade	Date d'effet
INSTITUTEURS ADJOINTS	C2	1CL 1ECH	18/02/2016	1CL 2ECH	18/02/2018
				1CL 3ECH	18/02/2020

**Article 2.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.